



Pour la libération immédiate des syndicalistes biélorusses !

La Confédération Force Ouvrière (FO) a pris connaissance de l'arrestation et de la mise en détention le 19 avril 2022, d'au moins quatorze syndicalistes et leaders syndicaux biélorusses, notamment de la confédération biélorusse BKDP – dont son président Aliaksandr Yarashuk et vice-président Siarhei Antusevich - affiliée à la Confédération Syndicale Internationale (CSI), et de plusieurs de ses fédérations. Les locaux des syndicats, les domiciles et les effets personnels des syndicalistes ont également été fouillés. FO se joint aux appels de la Confédération Européenne des Syndicats (CES) et de la CSI appelant à la libération immédiate des syndicalistes biélorusses emprisonnés, à l'arrêt des poursuites à leur encontre et au concours de l'OIT pour garantir leur sécurité et leur libération.

FO réitère son soutien aux travailleurs biélorusses qui continuent de subir la répression mise en place à la suite d'élections en septembre 2020 dont la régularité est toujours très largement contestée, tant par la population biélorusse qu'au niveau international. FO condamne toute atteinte à la liberté syndicale et appelle l'OIT à faire la lumière sur ces faits qui s'ajoutent à d'autres cas d'arrestations arbitraires de syndicalistes biélorusses. Les récents rapports du comité d'experts et du comité de liberté syndicale de l'OIT, notamment dans le cadre du suivi des recommandations de la commission d'enquête établies en 2004, ne laissent place à aucun doute sur la violation des droits sociaux fondamentaux et des droits syndicaux en Biélorussie.

Selon la CES et la CSI, ces attaques contre les syndicalistes biélorusses par les autorités sont en représailles de la condamnation par ces syndicats libres et indépendants du concours du gouvernement biélorusse dans l'invasion de l'Ukraine en pleine violation du droit international. FO rappelle de nouveau son soutien plein et entier à la population, aux militants et aux syndicalistes en Biélorussie comme en Russie qui rejettent la guerre, appellent à la paix et subissent la répression.

Attachée au principe d'indépendance, FO rappelle le droit à l'autodétermination du peuple biélorusse et l'importance du droit international, notamment des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). FO soutient également les actions menées par le BKDP et appelle les autorités biélorusses au respect de la convention n°87 de l'OIT sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical et la convention n°98 de l'OIT sur le droit d'organisation et de négociation collective.

Paris, le 25 avril 2022

Contact :

**Marjorie
ALEXANDRE**
Secrétaire confédérale

**Secteur International,
Europe et Migrations**

✉ [malexandre](mailto:malexandre@force-ouvriere.fr)
[@force-ouvriere.fr](mailto:malexandre@force-ouvriere.fr)
☎ 01.40.52.82.88